

## CURRICULUM VITAE

*Maître Tchitchao Tchelim*

*Docteur en droit*

*Ancien ministre*

*Ancien membre du Conseil de l'ordre*

*Chargé de cours aux universités de Lomé et de Kara (au Toao)*

*Avocat à la cour*

- 77, Rue N'koyiyi
- 08 B.P : 80928 Lomé 08
- Tél : (00228) : 22 21 84 93 (Lomé Togo)
- E\_mail : [idetcha@gmail.com](mailto:idetcha@gmail.com)

### **1- Date, lieu de naissance et nationalité :**

Le 31 décembre 1956 à Pya-Lao (Préfecture de la Kozah, République du Togo), de nationalité togolaise ;

### **2- Situation familiale :**

Marié et père de quatre (04) enfants.

### **3- Etudes primaires :**

Ecole primaire évangélique puis publique de Pya-Lao

### **4- Etudes secondaires :**

Collège Chaminade de Kara (Kozah) ;

### **5- Baccalauréat série D :**

(Mathématiques et sciences de la nature : **Session de juin 1979**)

### **6- Etudes universitaires :**

**6.1. au Togo**, université du Bénin, actuelle université de Lomé, diplôme d'études universitaires générales 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années (Deug 1 et 2) ;

**6.2. en France**, licence, maîtrise, diplôme d'études approfondie (DEA) en droit privé fondamental et doctorat en droit privé à l'université des sciences sociales de Toulouse I, couronnés par une thèse de doctorat en droit pénal des affaires, soutenue en février 1992 dont le titre est « **détermination des responsables en droit pénal des sociétés** ».

### **7- Formation professionnelle d'avocat en France :**

**7.1.** Centre de formation professionnelle des avocats à Toulouse à titre étranger, 1987 – 1988 :

Formation :

- ❖ Cours,
- ❖ deux stages de deux (02) mois dans deux (02) cabinets avec un rapport de stage, et
- ❖ l'examen du CAPA en fin d'année (8<sup>ème</sup> ex sur 22 élèves-avocats).

**7.2.** Prestation de serment le 25 mai 1989 à la cour d'appel de Lomé,

**7.3.** Immédiatement suivi de stages au barreau de Poitiers dans deux cabinets d'avocats jusqu'en février 1992.

### **8- expériences professionnelles et missions effectuées :**

**8.1.** Inscription au grand tableau de l'ordre des avocats du Togo en juin 1992 où il a exercé depuis ;

**8.2.** Avocat-conseil :

- ❖ de l'Etat togolais depuis, avec un contrat à partir de janvier 2004,
- ❖ de la Présidence de la République dans le rôle de Conseiller juridique du Président de la République depuis juin 2016, clause dans le contrat renouvelé, et
- ❖ de plusieurs sociétés commerciales.

A cet effet, il a effectué de nombreuses missions dont :

- a-** mission confiée par le ministère de la justice, sous la direction du professeur Pédro SANTOS en 2001 à l'époque, directeur du centre du droit des affaires à l'université de Lomé, pour déterminer les voies et moyens devant permettre la mise en application du traité de **l'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA)** et de ses actes uniformes sur le plan national au Togo avec des propositions de textes à prendre à cette fin.

Maître Tchitchao TCHALIM a présenté, en équipe, les études et projets suivants :

- ❖ un recensement des dispositions de la législation nationale abrogées par la législation OHADA ;
- ❖ la vérification de l'applicabilité des actes uniformes suivie de la proposition d'actes nécessaires à cette fin ;

Maître Tchitchao TCHALIM a eu la charge exclusive de présenter et a présenté :

- ❖ un avant-projet de loi portant création d'un corps de syndics en vue de l'application de l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif ;
- ❖ et un avant-projet de dispositions pénales nécessaires à la mise en application des divers actes uniformes sur :
  - les procédures collectives d'apurement du passif ;
  - les procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution ;
  - le droit des sûretés ;
  - le droit commercial général ;
  - le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Ces travaux remis au ministère de la justice ont été validés et adoptés. On retrouve le dernier avant-projet dans le nouveau code pénal du Togo du **15 novembre 2015** sous l'intitulé : Titre X "**des infractions relatives au droit OHADA**".

- b-** mission à la demande de la Présidence de la République pour étudier et rendre compte au Président de la République en vue de la conférence au sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'OHADA tenue à BAMAKO, en marge du sommet France-Afrique des 03 et 04 décembre 2005, du dossier comportant :
  - ❖ les arrangements de N'djamena (Tchad) issus de la réunion du 17 au 18 avril 1996 ;
  - ❖ la relecture du traité de l'OHADA adopté à Port Louis (Île Maurice) le 17 octobre 1993 ;
  - ❖ la mise en œuvre du règlement n° 002/2003/CM du 18 octobre 2003 portant mécanisme de financement autonome de l'OHADA.
- c-** assistance juridique de l'Etat togolais, actionnaire unique de **l'office togolais des phosphates (OTP)** et actionnaire à 50% de **international fertilizers group (IFG-TOGO)** avec des investissements étrangers dans :
  - ❖ l'étude des textes créant l'OTP et les nombreux textes cédant la gestion de l'OTP à IFG-TOGO et créant la société IFG-TOGO ; et
  - ❖ la proposition d'une solution de sortie de crise après l'échec de la gestion de l'OTP par IFG-TOGO ;
  - ❖ dans la foulée, assistance et conseil à l'Etat pour la dissolution de l'OTP et de l'IFG-TOGO afin de créer la **société nouvelle des phosphates du Togo (SNPT)**, société d'Etat, par la rédaction des projets de décrets de dissolution et des textes de création de la SNPT et la supervision complète de la mise en place de la société, notamment de ses organes (conseil de surveillance, conseil d'administration, etc ...),
  - ❖ assistance de l'Etat pour régler le contentieux avec les investisseurs étrangers actionnaires à 50 % du capital de IFG avec **deux rounds de négociations à Bruxelles ayant abouti à un protocole d'accord** qui a mis fin au litige.

- d-** assistance du **port autonome de Lomé (PAL)** dans les différentes concessions de ses activités notamment l'examen des divers textes de cession et de constitution des sociétés ou entités cessionnaires (**MANUPORT, SE2M, SE3M etc...., les deux dernières reprises par le groupe Bolloré toutes avec des investissements étrangers**) ;
- e-** assistance de la **caisse d'épargne du Togo (CET)** dans le processus de sa transformation en institution **bancaire** : « **banque populaire pour l'épargne et le crédit (BPEC)** », en **proposant le projet de processus de transformation** ;
- f-** assistance de l'Etat togolais dans la reprise du contrôle total de la **BIA-TOGO** qu'il avait cédée à la **banque belge** aux capitaux étrangers, finalisée par la signature d'une convention dénommée : "**acte de cession**"; (La BIA-TOGO est aujourd'hui de nouveau cédée par l'Etat togolais au groupe marocain wafa Atijari bank depuis septembre 2013).
- g-** assistance de l'Etat togolais devant la **commission africaine des droits de l'homme** sise à Banjul (Gambie), la procédure en cours ;
- h-** assistance de l'Etat togolais devant la **Cour de justice de la cedeao** compétente en matière de droits de l'homme, sise à Abuja (Nigeria) : une dizaine de dossiers dont trois (03) encore en cours ;
- i-** assistance de l'ex société d'Etat, l'Office togolais des produits agricoles du Togo (OPAT) devant la **Cour internationale d'arbitrage (CIA) de la Chambre de commerce internationale (CCI) Paris** ;
- j-** assistance de l'union togolaise de banque UTB sa devant la **Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale** à Paris, procédure d'arbitrage close par le retrait de la requête par la société demanderesse ;
- k-** assistance de l'Etat togolais devant la **CIA de la CCI à Paris**, procédure d'arbitrage en cours contre une société requérante ;
- l-** assistance de l'Etat togolais devant la **Cour permanente d'arbitrage de la Haye**, (Pays bas), contre une société requérante, procédure close ;
- m-** A suivi sans y avoir participé la procédure **d'arbitrage CIRDI** entre l'Etat togolais et les investisseurs étrangers Gdf-suez Energie Services (Togo Electricité) ;
- n-** assistance de l'Etat togolais et du Port autonome de Lomé devant la **Cour commune de justice et d'arbitrage** (ccja) d'Abidjan (côte d'ivoire), comme Cour de justice (instance en cassation), et comme cour d'arbitrage(instance en arbitrage) : certaines procédures en cours ;
- o-** assistance de l'Etat togolais dans la reprise par voie de nationalisation de l'hôtel 2 Février de Lomé précédemment cédé à l'ex Jahamaria Arabe libyenne et à la conclusion d'un contrat de Partenariat Public Privé avec le groupe Kalyan pour la réhabilitation et d'un autre contrat, de gestion de l'hôtel rénové avec la société REZIDOR dans un premier temps .

### **8.3. Enseignant, chargé de cours dans les facultés de droit des universités :**

❖ **de Lomé depuis 2004** : où il dispense, les cours de :

- **techniques de plaidoirie, et**

} **pour l'obtention du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) au Togo,**

- **étude de dossier suivie d'une note de synthèse**

depuis 1997 ; et à la rentrée 2016 - 2017 : il dispense uniquement le cours d'étude de dossier suivie d'une note de synthèse.

❖ **et de Kara** : avec les cours de :

- **droit pénal général (1<sup>ère</sup> année ou semestre I) depuis 2003- 2004**
- **droit privé comparé (4<sup>ème</sup> année en vue de la maîtrise en droit jusqu'à fin 2018-2019), depuis 2005 - 2006 jusqu'à fin 2011, et depuis l'année 2016 – 2017 : reprise du cours en master 1 « justice et droit du procès » formulé comme suit : “Cultures judiciaires comparées”.**

**8.4.** Membre du conseil de l'ordre des avocats du Togo pendant quatorze (14) ans ;

**8.5.** Garde des sceaux, ministre de la justice chargé des relations avec le Parlement du 16 mars 2011 au 17 septembre 2013 ;

**8.6.** Réinscrit au tableau de l'ordre des avocats par décision du conseil n°0001/2014/CO du 26 février 2014 ;

**8.7.** Elu député lors des élections législatives du 20 décembre 2018, il est président de la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale depuis mars 2019, activité qu'il exerce cumulativement avec la profession d'avocat.

### **9- Langues parlées et écrites :**

- 9.1.** allemand (a conservé quelques formules des Cours des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> au collège),
- 9.2.** anglais (moyen),
- 9.3.** français (très bien)
- 9.4.** langue maternelle.

### **10- Loisirs :**

- 10.1.** footing,
- 10.2.** randonnées en montagne,
- 10.3.** lecture,
- 10.4.** cinéma.

**Lomé, le 11 Septembre 2020**